

## **Avis d'enquête publique relative au recensement des chemins ruraux**

Par arrêté n° 23-2024 en date du 06/09/2024, le Maire de la commune de VERNON (07) a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur le recensement des chemins ruraux de la commune de VERNON.

A cet effet, Madame Isabelle CARLU a été désignée en qualité de Commissaire Enquêteur.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête publique à feuillets non mobiles, côté et paraphé par la Commissaire Enquêteur, seront déposés et consultables en mairie de Vernon, 42 chemin de Champégua 07260 VERNON, **du vendredi 27 septembre 2024 à 16h00 au vendredi 18 octobre 2024 à 18h30, aux jours habituels d'ouverture soient les mardis et vendredis de 16h00 à 18h00.**

Chacun pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique et consigner ses observations sur le registre d'enquête publique ou les adresser par écrit par voie postale à Madame la Commissaire enquêteur, Mairie de Vernon, 42 chemin de Champégua 07260 VERNON ou par courriel à l'adresse [commune-de-vernon@orange.fr](mailto:commune-de-vernon@orange.fr), à l'attention de Madame la Commissaire Enquêteur.

La Commissaire enquêteur accueillera le public pour recevoir ses observations en mairie les :

- **Vendredi 27 septembre 2024 de 16h00 à 18h30**
- **Samedi 5 octobre 2024 de 09h30 à 12h00**
- **Mercredi 9 octobre 2024 de 16h00 à 18h30**
- **Vendredi 18 octobre 2024 de 16h00 à 18h30**

A l'issue de l'enquête publique, les administrés pourront consulter son rapport et ses conclusions à la Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.